



CONTEXTE

Le Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion (SYNESI) a été créé en juin 2006 afin de mettre en place une Convention Collective Nationale pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). L'un des accords porte sur la création d'une Instance Santé et Conditions de Travail (ISCT). Cet accord propose de réunir les représentants d'un ACI pour structurer le dialogue social autour des questions de prévention, de santé et de conditions de travail. À partir d'un cadre peu contraignant, cet accord permet d'adapter l'outil ISCT aux spécificités de chaque ACI.

La mise en place et le fonctionnement d'une ISCT requièrent l'adhésion des bénévoles et de la direction et un minimum de motivation et de connaissances chez tous les participants. Construite pour l'ensemble des parties prenantes, la formation, organisée en 2 modules indissociables, permet à chacun de disposer d'un socle de connaissances utiles pour assurer sa fonction de représentant, participer à l'animation et être force de proposition.

Objectifs :

- ➔ Informer sur les étapes de structuration du dialogue social, autour des questions de de prévention, de santé et de conditions de travail
- ➔ Accompagner les structures dans la mise en œuvre de son ISCT
- ➔ Créer, animer et participer à l'ISCT
- ➔ Présenter les étapes de mise en œuvre et les différentes fonctions des représentants

Contenu de formation (2 modules) :

- ➔ Présentation de l'accord sur l'ISCT et réglementation
- ➔ Objectifs et enjeux vis-à-vis des salariés (internes) et des partenaires institutionnels (externes)
- ➔ Les procédures, échéances et programmation
- ➔ Organisation/animation de l'ISCT et diffusion des informations
- ➔ Rôle des représentants et place des Délégués du personnel
- ➔ Liens entre le Conseil d'Administration, les parties prenantes de l'ACI et l'ISCT
- ➔ Les documents internes réglementaires et conseillés
- ➔ La démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP)
- ➔ Les niveaux de prévention, l'approche et la maîtrise des risques
- ➔ Mise en situation d'un ISCT fictif

Modalités pédagogiques :

- ➔ Apports théoriques et pratiques
- ➔ Des temps d'échanges et de réponses seront consacrés aux situations rencontrées par les participants
- ➔ Une demi-journée de mise en situation à la participation à une ISCT
- ➔ Présentation à l'aide d'un support diaporama
- ➔ Documents écrits (références juridiques, ressources, exemples de supports rédactionnels remis aux participants).

Construire et participer à l'instance santé et conditions de travail (ISCT) de son ACI

Fonctions	EMPLOYEUR	
	PRODUCTION	
	ACCOMPAGNEMENT	
	FORMATION	
	DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAL	

Résultats attendus :

- Pour les dirigeants associatifs bénévoles et salariés :
- Meilleure prise en compte des enjeux de la prévention
- Amélioration de la gestion managériale des questions de prévention santé/sécurité et de conditions de travail
- Structuration du dialogue social autour de la santé et des conditions de travail
- Mise en adéquation de la politique de santé et de condition de travail avec le projet associatif
- Élaboration d'un plan d'action pour mettre en place une Instance Santé et Conditions de Travail fonctionnelle, comprise et acceptée par tous
- Pour les participants salariés :
- Meilleure prise en compte des enjeux de la prévention
- Structuration du dialogue social autour de la santé et des conditions de travail
- Être dans une véritable démarche participative
- Jouer pleinement son rôle de représentant ISCT, pendant les réunions et sur les chantiers
- Acquérir les savoir-être et savoir-faire nécessaires à la fonction de représentant ISCT
- Acquérir ou améliorer ces connaissances en matière de S&ST

Déroulement :

Pour atteindre ces objectifs, sont organisés 2 modules indissociables, dont la programmation sera espacée de quelques semaines :

- La première intitulée, « mettre en place une ISCT », est destinée aux employeurs (Direction, Présidence, personne bénévole ayant un rôle au sein de l'ISCT,
- La seconde, intitulée « participer à l'ISCT de son ACI », est destinée aux salariés permanents et polyvalents ayant une fonction de représentant au sein de l'ISCT

Durée :

- "Mettre en place une ISCT" (groupe employeurs) : 1,5 jour
- "Participer à l'ISCT de son ACI" (groupe permanents et polyvalents) : entre 2 et 3 jours selon le niveau d'informations et de compétences des participants en matière de Santé et Sécurité du Travail

PARTENARIAT :

INRS

INTERVENANT(S) :

la formation est assurée par Emmanuel DE JOANTHO -Chargé du suivi et de la mise en place des ISCT au SYNESI- et par Natacha MAÏ VINATIER -instructrice S&ST CHANTIER école

PUBLIC :

Dirigeants associatifs bénévoles et salariés [directeurs/trices et président(e)s]
Salariés permanents et polyvalents

DURÉE :

"Mettre en place une ISCT" : 1,5 jour
"Participer à l'ISCT de son ACI" : entre 2 et 3 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

de 12 à 15 personnes par groupe, participants issus de 6 à 7 ACI

COÛT :

175 € jour par personne pour les structures adhérentes
225 € jour par personne pour les structures non adhérentes

DATES :

Contacter le service formation ou visiter le site de CHANTIER école :
<http://www.Chantierecole.Org/>